Créteil, le

Merci d’adresser votre courrier :

Caisse d’Allocations Familiales

*2 VOIE FELIX EBOUE*

*94033 CRETEIL CEDEX*

|  |  |
| --- | --- |
| *Service des aides financières individuelles**Tél :32 30* |            |
|  |  |

Matricule :

M     ,

La caisse d’allocations familiales du Val-de-Marne prévoit dans son règlement d’action sociale le versement d’une aide financière, visant à aider les jeunes à accéder à la première session de formation du BAFA, à condition :

* qu’ils soient âgés de 17 à 25 ans révolus,
* qu’ils dépendent d’un régime autre qu’agricole,
* qu’ils s’engagent à achever leur formation dans les délais prévus par la réglementation (le non-respect de cet engagement pourrait aboutir à la récupération des sommes versées).

Le versement de l’aide (600 €) est effectué sur présentation d’une attestation de fin de stage première session, et d’un RIB.

C’est la raison pour laquelle nous vous demandons de bien vouloir nous retourner le présent document dûment complété et signé dans les 3 mois suivant le premier stage. Il nous permettra dès réception de vous faire parvenir le règlement, qui ne pourra être supérieur au montant réellement payé.

------------------------------------------------

Je soussigné(e), , né(e) le

demeurant

Atteste sur l’honneur remplir les conditions énumérées ci-dessus, et déclare m’engager à achever la formation dans les 30 mois prévus par la réglementation, en vue d’obtenir mon brevet d’aptitude à la fonction d’animateur.

J’ai payé la somme de : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ € à l’organisme.

J’ai bien compris que dans le cas contraire, la caf pourra exiger le remboursement total de l’aide accordée.

 A , le .

 Signature

« Ne pas découper ».

.

